



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CMPP

Question écrite n° 72442

Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude ressentie au sein du réseau des centres médico-psycho-pédagogiques. Ces établissements médico-sociaux reçoivent, en cure ambulatoire, de nombreux parents et enfants et constituent un outil de prévention des risques liés aux crises du développement en raison de problèmes familiaux ou de carences sociales. Devant la demande en constante progression à laquelle est confronté ce réseau, ces consultations souples opposent aujourd'hui aux familles des délais d'attente trop longs, voire des refus de prises en charge. Il lui demande quelle mesure peut entreprendre le Gouvernement pour renforcer les moyens de ces équipes et les mettre en mesure de répondre efficacement à leurs sollicitations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Durieux](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72442

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 524